

ATTRIBUTION D'UNE CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE DANS LE DOMAINE DES ARTS

FRANÇAIS LANGUE SECONDE

SESSION 2011

RAPPORT DU JURY

1. Composition du jury

Madame Véronique ZAERCHER-KECK, IA-IPR de Lettres responsable du CASNAV-CAREP, NANCY, président du jury
Madame Sylvie DEVEAUX, Inspecteur de l'éducation nationale, circonscription de MONTIGNY-LES-METZ
Monsieur Jean-Marc MIETTE, professeur certifié de Lettres modernes, Collège Saint Exupéry, EPINAL
Madame Anna POTTIER, professeur du premier degré détaché au CASNAV-CAREP, NANCY

2. Candidatures et résultats

Nombre de candidats inscrits : **14**

Nombre de candidats présents à l'oral : **13**

Parmi ces candidats :

- **5** ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 et se voient délivrer la certification complémentaire, dans le domaine du français langue seconde,
- **8** ont obtenu une note inférieure à 10.

Le pourcentage Admis/Présents est de **38,5 %**.

3. Constats

Le jury tient à souligner l'importance du dossier et le soin à apporter à son élaboration (rédaction des documents et mise en page), même s'il n'est pas soumis à notation. Entre l'ouverture et la clôture des inscriptions, les candidats disposent d'un mois complet pour rassembler l'ensemble des pièces et rédiger les parties attendues, ce qui apparaît comme suffisant pour présenter un dossier de bonne tenue. Pour rappel, le dossier reçu et enregistré par la DEC (Division des Examens et Concours) est le seul recevable au moment de l'épreuve orale.

Les exposés entendus ont, en règle générale, été bien préparés. La plupart des candidats possèdent des titres universitaires qui leur confèrent une bonne connaissance du domaine d'enseignement concerné. Certains sont impliqués de longue date dans la scolarisation des ENAF et souhaitent que cette expérience soit reconnue et leurs compétences validées par la certification complémentaire.

Lorsque, malgré des compétences certaines, le jury n'a pu délivrer la certification complémentaire, cela est dû à des insuffisances observées au niveau de telle ou telle composante de la formation requise pour la certification.

Le jury a constaté principalement :

- une connaissance des outils et méthodes didactiques insuffisamment actualisée,
- une connaissance trop générale des objectifs fixés à un enseignement qui doit permettre à des élèves d'acquérir le français comme langue de scolarisation et comme langue de communication avec leur environnement,
- des difficultés à prendre du recul par rapport à une pratique et à mettre en perspective des choix didactiques,

- une représentation sommaire des dispositifs existant dans l'académie de Nancy-Metz. Pour rappel, le jury tient compte du niveau d'enseignement dans lequel le candidat a vocation à intervenir (premier ou second degré).

Une note négative signale donc que le candidat doit approfondir sa formation ou étoffer son expérience dans la scolarisation d'ENAF.

4. Recommandations

Il est conseillé de :

- lire et analyser attentivement les textes réglementaires pour déterminer les champs d'attribution de la certification complémentaire, ses enjeux, afin de s'assurer de la pertinence de la candidature ;
- accorder de l'attention à la rédaction du rapport qui, sans être objet d'évaluation, fournit au jury des informations et des éléments de compréhension utiles. Les titres et diplômes doivent être indiqués ; les formations suivies doivent être clairement précisées. Le rapport ne se réduit pas à une liste de réalisations et d'expériences, il sert également à mettre en évidence leurs principales orientations et leurs éléments de cohérence. Le jury rappelle que la présentation d'une expérience spécifique est attendue et qu'elle doit être soigneusement développée, ainsi que mise en perspective.

L'oral comporte deux temps : un exposé d'une durée de dix minutes maximum et un entretien d'une durée de vingt minutes maximum. Par conséquent, la préparation implique de :

- concevoir un exposé construit, destiné à être un vrai temps de communication. L'oral doit être considéré comme une défense (ou soutenance) du rapport (insister sur les idées-forces en évitant de lire *in extenso*), solliciter un échange avec le jury ;
- connaître les modalités de l'enseignement du français langue seconde en contexte scolaire ;
- penser à voir comment pourraient être éventuellement traitées les œuvres au programme (Quels textes – adaptés ou simplifiés ? Quelles priorités ? Quelles exigences ? Quelles adaptations ? Quels types d'aide à mettre en place et à quels moments ? Quels exercices ? Quelles évaluations ?) ;
- se constituer une bonne connaissance des outils et des méthodes qui peuvent être utilisés auprès de ce public à besoins éducatifs particuliers, mais savoir également en proposer une utilisation pertinente, adaptée au projet spécifique de l'élève ;
- connaître les objectifs et le fonctionnement des dispositifs d'enseignement ;
- identifier les structures d'information.

Textes réglementaires :

**Arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004,
Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 (B.O. n°39 du 28 octobre 2004),
Arrêté du 27 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003.**

Le président du jury,
Véronique ZAERCHER-KECK